

11/11/2022

Les pays Méditerranéens s'engagent à protéger un récif corallien profonde d'exception contre la pêche destructrice

Les pays conviennent également de publier la liste des navires autorisés à pêcher les stocks halieutiques clés dans le canal de Sicile

Tirana, Albanie - Aujourd'hui, les pays membres de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) ont convenu de créer, en 2023, une nouvelle fermeture de pêche pour protéger le mont sous-marin de Cabliers, qui abrite un récif corallien profond quasi-vierge - le seul connu en croissance en Méditerranée – contre les impacts de la pêche destructrice. Malgré les efforts de l'UE et du Maroc, et les attentes d'un possible accord lors de cette réunion, les pays de la CGPM ont finalement retardé la décision à 2023, après réalisation d'une campagne scientifique.

Helena Álvarez, scientifique marine senior chez Oceana Europe, a déclaré : « *Nous regrettons la décision de la CGPM de reporter la protection de Cabliers à l'an prochain, malgré de solides preuves scientifiques sur ce point chaud de biodiversité profonde exceptionnel. La CGPM a manqué une occasion d'agir conformément au principe de précaution, d'autant plus que certains chalutiers de fond pêchent dans la zone et risquent d'endommager irréversiblement le mont sous-marin. Nous appelons les pays méditerranéens à adopter, l'année prochaine, une ambitieuse première fermeture de pêche en mer d'Alboran afin de protéger ses coraux d'eau froide uniques et la vie marine associée.* »

Oceana [a étudié pour la première fois](#) le mont sous-marin de Cabliers via une expédition en 2010, tandis que les [recherches](#) de l'Institut des sciences marines - Conseil supérieur de la recherche scientifique (ICM-CSIC) Espagnol a confirmé en 2015 le caractère unique du récif. Oceana et l'ICM-CSIC ont officiellement proposé de créer une zone de pêche à accès réglementé (ZPR) autour du mont sous-marin des Cabliers lors de la réunion de la CGPM en avril 2022.

Lors de sa réunion annuelle, la CGPM est également convenue de rendre publiques des informations cruciales pour l'application de la réglementation sur les navires autorisés à pêcher dans les ZPR, à savoir les espèces cibles, la période et la zone de pêche. En outre, elle a décidé de rendre publique la liste des navires autorisés à pêcher la crevette profonde et le merlu dans le canal de Sicile. **Álvarez a déclaré que** « *cette décision est un pas en avant pour améliorer la transparence dans le secteur de la pêche, ce qui est particulièrement utile pour des contrôles efficaces, car le merlu et la crevette profonde continuent d'être surexploités dans le canal de Sicile. Disposer d'informations complètes et précises sur qui est autorisé à pêcher quoi, où et quand est essentiel pour lutter contre la pêche illégale en Méditerranée.* »

Contexte

La CGPM réunit 22 pays de la Méditerranée et de la mer Noire, ainsi que l'Union européenne. L'établissement de la zone de pêche à accès réglementé autour du mont sous-marin de Cabliers contribuera à tenir les engagements de la [Déclaration MedFish4Ever](#) de 2017, ainsi que de la nouvelle [Stratégie 2030 de la CGPM](#), adoptée par les ministres de la pêche des pays méditerranéens en 2021.

Le mont sous-marin de Cabliers abrite des espèces commerciales, telles que la dorade rose ou la langoustine et d'autres peu communes ou dont la présence à Cabliers représente le premier

signalement de l'espèce en Méditerranée, comme par exemple du corail noir *Phanopathes rigida*, originaire de l'Atlantique.

FIN

En savoir plus :

Fiche info ["Protéger Cabliers : un récif corallien exceptionnel en Méditerranée"](#)

Vidéo: [Protéger the récif corallien de Cabliers](#)

[Document de priorités politiques de la MedSeaAlliance \(MSA\) \(anglais\)](#)

Contact

Emily Fairless, Responsable de la communication

Tél. :+ 32 2 513 22 42 M : [+32 478 038 490](tel:+32478038490) E-mail : efairless@oceana.org



« Oceana est la plus grande organisation internationale de plaidoyer qui se consacre uniquement à la conservation des océans. Oceana s'attache à reconstituer l'abondance et la biodiversité des océans en instaurant des politiques fondées sur la science dans des pays qui contrôlent plus d'un quart des prises de poissons sauvages dans le monde. Fortes de plus de 225 victoires qui ont mis fin à la surpêche, à la destruction de l'habitat, à la pollution et au massacre d'espèces menacées telles que les tortues et les requins, les campagnes d'Oceana sont performantes en termes de résultats. Un océan restauré signifie qu'un milliard de personnes peuvent profiter d'un repas de fruits de mer sain, tous les jours, pour toujours. Ensemble, nous pouvons sauver les océans et contribuer à nourrir le monde. Consultez europe.oceana.org pour en savoir plus. »

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : ce message et ses pièces jointes sont adressés exclusivement au destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles soumises au secret professionnel. Il est interdit de le transmettre, reproduire ou distribuer sans l'autorisation expresse de FUNDACION OCEANA. Si vous n'êtes pas la personne à qui est destinée ce message, veuillez le supprimer et nous informer de l'erreur par e-mail.

PROTECTION DES DONNÉES : conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, à savoir le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi organique espagnole 15/1999 du 13 décembre (LOPD), nous vous informons que les données personnelles et l'adresse électronique recueillies auprès de la partie intéressée ou de sources publiques seront traitées par FUNDACION OCEANA dans le but d'envoyer des communiqués sur ses services et seront conservées tant qu'il y aura un intérêt mutuel à le faire. Les données ne seront pas communiquées à des tiers, sauf si la loi l'exige. Nous vous informons que vous pouvez exercer les droits d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression de vos données ainsi que ceux de limitation et d'opposition à leur traitement en vous adressant à europe@oceana.org. Si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la réglementation en vigueur, vous pouvez présenter une réclamation au responsable du traitement des données à l'adresse www.agpd.es.